

# "Covoiturons sur le pouce"

*Se déplacer :*

*Rencontre, Partage et Entraide,*

*Une solution pour la planète*



**Pourquoi "Covoiturer sur le pouce" ?**

De nombreuses personnes ont des difficultés à se déplacer par manque de moyens, les transports en commun offrent des plages horaires trop restrictives sur notre territoire. Des milliers de véhicules circulent sur notre territoire chaque jour. De nombreuses voitures n'ont que le conducteur à bord mais il peut être difficile à ce conducteur « solitaire » de transporter des personnes inconnues. Pourquoi ne pas permettre aux conducteurs de partager leur voiture avec des passagers en sécurité et de manière occasionnelle ? Cette démarche permet de créer du lien social et facilite la vie de chacun, par un partage des frais pour le conducteur et propose une entraide au déplacement pour le passager en demande. La mise en place du covoiturage participe à une réduction des véhicules sur les routes, par le transport de plusieurs personnes et donc des gaz nocifs pour l'Environnement.

**Comment cela fonctionne ?**

Les personnes désireuses de bénéficier de cette solution de mobilité (conducteur et/ou passager) doivent s'inscrire en signant la Charte de bonne conduite de « Covoiturons sur le pouce ». Cette Charte permet également un regain de confiance pour les utilisateurs signataires. Leur participation financière réduite permet une meilleure implication et un réel engagement des futurs utilisateurs. Ils reçoivent en échange leur Kit de mobilité (macaron à installer sur leur voiture, ardoise avec le logo identifiable et son stylo, livret de mobilité nommant toutes les possibilités de transport sur le territoire, brassard avec logo, carte d'identifiant). Le Kit est un vecteur essentiel de communication dans et pour le projet. Il symbolise l'appartenance des utilisateurs à « Covoiturons sur le pouce ». Chaque kit et son contenu seront numérotés.

**Concrètement :**

- **Un passager** veut se déplacer : il se rend à « un arrêt sur le pouce » identifié et inscrit sa destination sur l'ardoise remise lors de l'inscription.
  - **Un conducteur** passe devant « l'arrêt sur le pouce » et prend le passager se rendant dans la même direction que lui.
- Nous demandons dans la Charte de bonne conduite de « Covoiturons sur le pouce », au passager de proposer au conducteur une participation liée aux frais d'essence, à raison de 0.05c d'Euro/ km ; ceci est d'usage courant dans le covoiturage et se situe dans la moyenne nationale. « Covoiturons sur le pouce » est un procédé très souple (pas de prise de rendez-vous) et simple (une seule inscription) et rapide. Cette inscription est évidemment libre et ce n'est pas parce que vous êtes inscrit que vous êtes obligé de prendre quelqu'un à chaque fois ou de façon régulière. Les utilisateurs peuvent échanger par la suite librement et sereinement tout en respectant l'esprit de « Covoiturons sur le pouce ».

**Ce projet est important pour l'entraide entre citoyens, la convivialité, la réduction de pollution.**

**Qui porte ce projet ?**

Les Communes participant à ce projet sont Beaumont de Lomagne, Boudou, la Communauté de Communes du Quercy-Pays de Serres, la Communauté de Communes Sud Quercy de Lafrançaise, Durfort Lacapelette, Grisolles, Moissac, Montech, St Nicolas de la Grave et Valence d'Agen. Ce territoire compte plus de **42 000 habitants sur 603 km<sup>2</sup>, soit 20% des habitants et 17% de la superficie du département de Tarn et Garonne**. Les nombreuses associations, les centres communaux et intercommunaux sociaux soutiennent le projet.

**Qui participe à ce projet ? Tous ceux qui décident de covoiturer peuvent s'inscrire :** les personnes sans véhicule, les personnes sans permis de conduire, les conducteurs qui ont envie de partager leur trajet. Passagers et conducteurs s'inscrivent et se reconnaîtront grâce au logo de « Covoiturons sur le pouce ».

**Pour quels trajets?**

**Ce projet peut concerner :**

- des déplacements locaux éventuellement courts occasionnels intra-muros dans les collectivités partenaires
- des déplacements sur toutes les routes départementales entre les communes concernées.
- d'autres trajets plus étendus tels que Montauban, Agen, Toulouse...

**Renseignements pratiques : Service Communication de la Mairie - Tél. : 05 63 64 85 26**

**Les flyers de préinscription sont disponibles à l'accueil de la Mairie de Montech, 1 Place de la Mairie ou à l'Office de Tourisme, Place Jean Jaurès.**

